



## FINANCES COMMUNALES : Argelliers

Note de présentation du Budget Primitif 2025

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Budget Primitif.

### Rappel du cadre général du Budget Primitif

Le **Budget Primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

### Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

### Répartition du Budget 2025

Fonctionnement

974 382 €

Investissement

829 047 €

### Contexte

Le budget 2025 s'inscrit dans un contexte de fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur les petites communes. Malgré cela, notre collectivité poursuit ses engagements structurants. L'année sera marquée par des échéances importantes : l'avancement du PLU, étape essentielle pour le développement harmonieux d

### Orientations

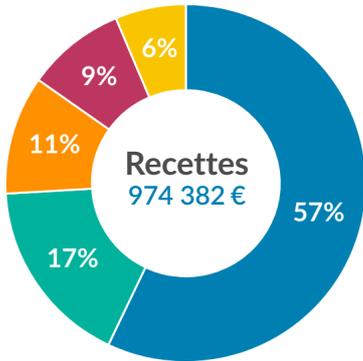
- ▶ Maitriser les dépenses de fonctionnement
- ▶ Lancer les premiers travaux de la nouvelle mairie et nouvelle bibliothèque
- ▶ Assurer un cadre de vie sur l'ensemble de la commune harmonieux et accessible



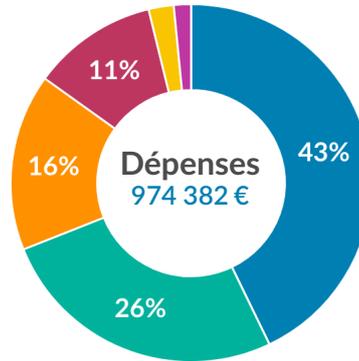
## FINANCES COMMUNALES : Argelliers

Note de présentation du Budget Primitif 2025

### La section de fonctionnement



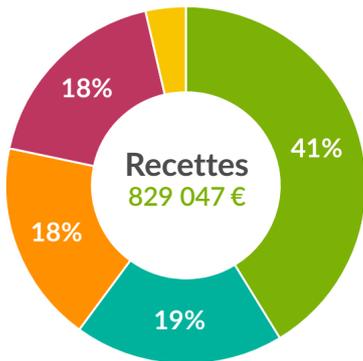
Impôts et taxes :	556 009 €
Dotations et participations :	165 633 €
Excédent antérieur :	104 529 €
Produits des services :	86 441 €
Autres recettes :	61 770 €



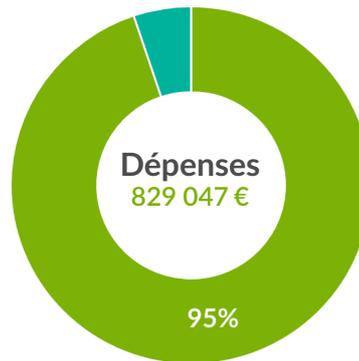
Charges de personnel :	417 500 €
Charges générales :	254 482 €
Virement à section d'invest :	155 734 €
Charges gestion courante :	109 761 €
Autres dépenses :	21 890 €
Intérêts d'emprunts :	15 015 €

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2025 reste maîtrisée. Elle couvre les charges indispensables au bon fonctionnement des services, notamment les dépenses de personnel et les besoins quotidiens de la commune, tout en maintenant un équilibre financier solide.

### La section d'investissement



Excédent d'invest reporté :	342 242 €
Virement de section de fonct :	155 734 €
Dotations et subventions :	151 244 €
Excédents de fonct capitalisés :	150 000 €
Autres recettes :	29 827 €



Dépenses d'équipement :	786 334 €
Remboursement du capital :	42 712 €

En investissement, le Budget Primitif 2025 accompagne les projets structurants de la commune : poursuite du PLU, premières phases du projet mairie-bibliothèque, et travaux pour le groupe scolaire et la voirie, avec une programmation réfléchie et adaptée à nos capacités.

### Fiscalité votée en 2025

	Taux	Produit
 Taxe Foncière Bati	39.80%	419 094 €
 Taxe Foncière Non-Bati	71.78%	18 663 €
 Taxe Hab Rés Secondaire	12.87%	14 196 €

### En synthèse

Le Budget Primitif 2025 traduit nos priorités tout en tenant compte des réalités financières actuelles. Il fixe un cap clair : maintenir une gestion saine et responsable, tout en poursuivant les projets structurants de la commune. Ce budget anticipe les besoins en fonctionnement courant – notamment les charges de personnel et les services à la popu

Au 1er janvier 2025, l'Encours de la dette de la commune s'établit à **826 991 €**  
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **8.00 ETP**